

Non au démantèlement du Service du Contrôle Médical de l'Assurance Maladie

Denis Fégné et plusieurs de ses collègues ont écrit ce mercredi 2 avril à Yannick Neuder, Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, pour lui demander l'arrêt du projet du service du contrôle médical dans les caisses primaires d'Assurance Maladie (CPAM).

Le Service du Contrôle Médical (SCM) de l'Assurance Maladie joue un rôle central dans l'évaluation des arrêts maladie, des maladies professionnelles, des accidents de travail, ainsi que des affections de longue durée, invalidités et retraites pour inaptitude.

Actuellement, les praticiens conseils du SCM bénéficient d'une autonomie décisionnelle, ce qui garantit une évaluation médicale indépendante des arrêts maladie et autres prestations.

Ce projet de réorganisation constitue une grave menace sur l'indépendance professionnelle et sur l'impartialité des décisions des praticiens conseils concernant les prestations versées aux assurés sociaux. En les plaçant sous l'autorité directe des CPAM, le financeur deviendra le contrôleur des décisions médicales, introduisant un conflit d'intérêts manifeste. Les décisions médicales risquent d'être influencées par des impératifs budgétaires et non plus guidées par l'état de santé des assurés.

Par ailleurs, cette réforme établirait une grave menace pour le respect du secret médical et pour la confidentialité des données sensibles.

Les ordonnances de 1968 avaient conduit à la création d'un service du contrôle médical autonome instaurant la séparation nécessaire entre les contrôleurs, le service médical, et les payeurs, les caisses primaires d'Assurance Maladie, en raison de nombreuses difficultés voire à des pressions.

À Paris, le 2 avril 2025

Si le service du contrôle médical peut être amené à connaître des évolutions, les modifications apportées doivent répondre à une problématique de santé et non à des enjeux purement comptables.

Ainsi Denis Fégné et les 36 députés cosignataires demandent l'arrêt de ce projet de réforme afin de préserver l'indépendance du Service du Contrôle Médical, garantie essentielle pour assurer une protection sociale juste, équitable et fondée sur les besoins médicaux réels des assurés.

Enfin, la brutalité avec laquelle l'annonce de cette disparition a été faite ainsi que la rapidité de sa mise en œuvre mettent le personnel du service du contrôle médical en grande difficulté et engendrent des risques psychosociaux évidents. Le député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées et ses collègues leur apportent tout leur soutien.

Courrier au Ministre en charge de la Santé et de l'Accès aux soins annexé à ce communiqué.

Denis Fégné

Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées

Contact presse : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr